



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 12 novembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Dominique SCHAUSS.

**Absents :**

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

**OBJET :** 8 - Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2017

## Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

### Rapport annuel 2017

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable

L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté est issu du rapprochement des orchestres de Besançon et de Montbéliard. Il est porté par un syndicat mixte créé en 2012, qui regroupe la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical de 16 membres, dont le Président est M. Jean-Louis FOUSSERET. La direction est composée d'un binôme : d'une part le directeur artistique et musical et chef d'orchestre M. Jean-François VERDIER, d'autre part le délégué général M. David OLIVERA.

Les 8 élus Ville titulaires membres du comité syndical de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté sont Mme MAILLOT, M. BONNET, M. BONTEMPS, M. CURIE, M. DUMONT, M. FOUSSERET, M. MORTON et M. POULIN.

L'année 2017 a vu les équipes de l'Orchestre travailler à un rapprochement avec l'association Orchestre de Dijon, en vue de la création d'un orchestre régional, qui aurait pu prendre une dimension d'orchestre national. Une préfiguratrice du projet a été nommée par l'Etat. Toutefois, ce projet a été interrompu en février 2018.

## **1. Rapport d'activité**

### **1.1. Les missions**

L'Orchestre Victor Hugo a comme objectifs principaux :

- proposer dans ses villes de résidences et sur l'ensemble du territoire régional une saison symphonique riche et variée ;
- élargir les publics et notamment sensibiliser les jeunes au répertoire symphonique (concerts scolaires, répétitions publiques commentées, concerts jeune public...).

L'accent est mis notamment sur le soutien des talents émergents du territoire, la découverte de chanteurs et d'instrumentalistes de renom appartenant à la scène nationale et internationale, les partenariats locaux, l'accompagnement de la formation de chanteurs amateurs et professionnels.

L'Orchestre a également pour mission de mettre en œuvre un Orchestre de Jeunes Musiciens en lien avec les conservatoires de la région (CRR de Besançon et CRD de Montbéliard notamment), et d'être un partenaire actif du Festival International de Musique de Besançon.

### **1.2. Les musiciens**

L'Orchestre Victor Hugo se définit comme un collectif de musiciens au service du public et de la musique. Très impliqué dans la vie sociale de sa région, il en est aussi un ambassadeur actif, que ce soit à la Philharmonie de Paris ou à la Folle journée de Nantes.

Avec l'Orchestre Victor Hugo Franche Comté, le chef Jean-François VERDIER a enregistré plusieurs disques primés par la critique internationale. Il accueille des musiciens solistes, des formations ou des chefs d'orchestre de réputation nationale et internationale. En 2017-2018, l'Orchestre a ainsi travaillé avec Samy Moussa et Benoît Willmann (chefs d'orchestre), Dietrich Henschel (baryton), Florence Alayrac (comédienne et chanteuse), Maryseult Wieczorek (mezzo-soprano).

Près de 75 musiciens répondent aux besoins permanents de l'Orchestre sur la saison 2017/2018. Au total, ce sont environ 170 musiciens et/ou artistes lyriques qui interviennent avec l'Orchestre.

### **1.3. La programmation**

L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté interprète un large répertoire allant de Bach au *Sacre du Printemps*, de Bacri à Berio, de Glass à Léopold Mozart, de Mahler à Debussy, du jazz-rock au romantisme. Il n'hésite pas à programmer des concertos pour marimba, glass harmonica ou même cor des Alpes et propose des créations innovantes, par exemple avec les écrivains Bernard Friot et Vincent Cuvellier, le peintre Charles Belle, les jazzmen Andy Emler, Erik Truffaz, David Linx, la chorégraphe Nathalie Pernet, les chanteurs Hubert-Felix Thiéfaine ou John Southworth.

L'Orchestre s'adresse à tous les publics, à travers les concerts mais aussi de nombreuses actions. Par exemple, il propose aux jeunes des projets artistiques spécialement conçus pour eux en leur ouvrant les portes du plateau, des répétitions, en jouant dans les bibliothèques, les préaux d'écoles, les hangars d'usine... Il crée régulièrement des spectacles pour le jeune public.

Autre exemple, une fois par mois, les musiciens de l'Orchestre Victor Hugo proposent une rencontre, intitulée «pause dej' musicale», pour faire découvrir l'envers du décor. C'est l'occasion d'échanger sur la musique et leur métier de musicien, les coulisses de l'orchestre...

Par ailleurs, l'orchestre est un intervenant, et ce depuis plusieurs années, des parcours artistiques et culturels aux élèves des établissements publics mis en œuvre par la Ville de Besançon. Depuis la saison 2015/2016 un nouveau parcours a été imaginé pour 8 classes de CP/CE1. Ce parcours s'intitule : «La Boîte à orchestre».

Au total, l'Orchestre a proposé en 2017-2018 : 20 manifestations à Besançon, 13 à Montbéliard et 13 en Région. Citons à Besançon les samedis «Comme Bach», le concert de l'orchestre des Jeunes, les concerts des épreuves des jeunes chefs d'orchestre au concours du Festival International.

## **2. Conditions d'exécution du service public**

### **2.1. Le personnel**

L'activité de l'OVHFC est gérée par une équipe constituée de 7 personnes, dont le chef d'orchestre.

### **2.2. Les tarifs**

Les tarifs sont votés en conseil syndical conformément aux dispositions réglementaires.

Le tarif maximal pratiqué pour un concert est de 20 € (plein tarif pour le concert de Nouvel An). La grille tarifaire prévoit des «pack famille» (2 adultes 2 enfants) à 44 €, des «pack 5 places adultes» pour 75 € et des tarifs enfant. L'Orchestre propose également des tarifs réduits pour les publics en difficulté. Ces tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente. Le tarif des disques varie de 12,50 € à 18 € maximum.

### **2.3. Les sites**

Sur Besançon, l'Orchestre dispose de bureaux mis à disposition par la Ville de Besançon, et utilise régulièrement comme lieux de répétition le Conservatoire Régional, la Scène nationale des Deux Scènes et le Kursaal.

## **3. Situation financière 2017 et liens avec la Ville de Besançon**

### **3.1. Situation financière 2017**

La situation financière 2017 de l'Orchestre intègre des engagements financiers relatifs au projet de création d'un orchestre à l'échelon Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, l'Etat avait versé une avance de 500 K€ pour cette démarche, dont 100 K€ ont été reversés, notamment pour la rémunération de la préfiguratrice, pour divers honoraires et frais. Compte tenu de l'arrêt du projet, il en résulte un solde de 400 K€ qui vient s'inscrire en excédent à reporter au 31/12/2017, dans l'attente du devenir de ce montant.

Le compte administratif 2017 a été approuvé par le conseil syndical du syndicat mixte le 16 mars 2018. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2017 se résume ainsi :

- un excédent de 379,66 K€ au titre de 2017, ce qui aboutit à un excédent cumulé de 471,77 K€ en section de fonctionnement,
- un déficit de 2,9 K€ au titre de 2017, ce qui aboutit à un excédent cumulé de 4,4 K€ en section d'investissement.

Cependant, corrigé de l'influence des engagements sur l'orchestre régional, le résultat réel du Syndicat mixte en section de fonctionnement 2017 est un déficit de 20,34 K€. Le reste à reporter réel serait donc de 71,77 K€.

Hors éléments financiers issus de la préfiguration d'un orchestre Bourgogne-Franche-Comté, les deux sections du compte administratif dégagent donc un déficit en 2017.

Le Syndicat Mixte n'a pas souscrit d'emprunt en 2016 et n'est pas endetté.

#### Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2017	2016	2015
Recettes d'investissement	25,9	31,8	28,9
Dépenses d'investissement + RAR	28,8	28,6	24,8
Résultat de l'exercice en investissement	- 2,9	+ 3,2	+ 4,1
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 7,3</b>	<b>+ 4,1</b>

Les dépenses correspondent à l'achat d'instruments de musique auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre (amortissements). Les recettes sont des subventions. Les volumes sont similaires d'une année sur l'autre.

#### Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2017	2016	2015
Recettes de fonctionnement	2 210,81	2 072,26	2 348,91
Dépenses de fonctionnement	1 831,15	2 012,38	2 433,06
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>379,66</b>	<b>59,88</b>	<b>- 84,15</b>
<b>Résultat cumulé en fonctionnement</b>	<b>471,77</b>	<b>92,11</b>	<b>+ 32,23</b>

#### • Les dépenses de fonctionnement

En 2017, les dépenses s'élèvent à 1 831 K€, dont 100 K€ reversés, soit un solde réel de 1 731 K€ pour l'Orchestre lui-même. Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 333 K€, soit 77 % du total des charges. La masse salariale est constituée des personnels permanents, des musiciens, des intermittents du spectacle recrutés pour les prestations. Ce poste est en hausse de 7,8 % par rapport à 2016, en lien avec l'activité qui se développe et au coût des musiciens.
- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 365 K€. Les principales dépenses sont les frais de missions (transports, déplacements des musiciens notamment), les locations de partitions et d'instruments, ainsi que les honoraires de communication et publicité.

Ces deux postes sont relativement stables d'une année sur l'autre.

- Les recettes de fonctionnement

Hors versement de l'Etat pour le projet régional, les recettes s'élèvent à 1 710 K€, soit un montant similaire à celui de 2016 (1 654 K€). Les principaux postes de recettes sont :

- des billetteries des concerts et ventes de spectacles pour 300 K€,
- des contributions et subventions des membres pour 1 388 K€.

### 3.2 Liens avec la Ville de Besançon

#### Conventions - Juridique

Il n'existe pas de convention d'objectifs et de moyens liant la Ville au syndicat mixte, les engagements réciproques des financeurs et du syndicat mixte étant fixés par les statuts de la structure.

#### Liens financiers

Le principal flux financier entre la Ville de Besançon et le Syndicat mixte est la contribution versée par la Ville en tant que membre du Syndicat, fixée à 630 K€ dans les statuts.

Une subvention de 6,2 K€ a été versée dans le cadre des parcours culturels.

#### Conclusion

La qualité des prestations est reconnue et conforme aux attentes des membres du Syndicat. La situation financière reste correcte malgré les déficits de 2017. L'Orchestre Victor Hugo prend une dimension importante dans le paysage culturel local, mais aussi national.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 du Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité